

**Procès-verbal de la réunion du
conseil municipal
du 28 avril 2026**

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 19
Ayant donné pouvoir : 0
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six,
le vingt-huit avril à dix-neuf heures,
le Conseil municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PERRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 22 avril 2026.

PRÉSENTS : Philippe PERRIER, Fernand VENTURA, Nadine BOURDEILH, Quentin MAUZAT, Sylvie TISSERAND, Didier BAUDET, Martine LAFOND, Francine FONTMARTY, Gilles DEFONTAINE, Thierry GOURSOLLE, Angélique LAFAYSSE, Stéphanie MOREAU, Ludovic GOELLER, Niels HECKLER, Paulyne GUITTON, Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Yannick LECLÈRE, Pamela PRANDONI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Niels HECKLER.

Ordre du jour

Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026.

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal.

Finances

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Service des Eaux »
- Affectation des résultats exercice 2025 – Budget annexe « Service des Eaux »
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la commune
- Affectation des résultats exercice 2025 - Budget principal de la commune
- Vote des taux des taxes directes locales 2026
- Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe Service des Eaux
- Vote du budget primitif 2026 – Budget principal de la commune
- Attribution de subventions aux associations 2026
- Contributions diverses
- Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école
- Droit à la formation des élus

Administration générale

- Désignation de bénévoles référents au comité communal feux de forêt (CCFF)
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Nomination des élus délégués représentants au Conseil des collectivités locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère

Domaine et patrimoine

- Proposition de cession par la commune d'un lot à bâtir sur les parcelles des « Plateaux de Graulet »

Urbanisme / Environnement

- Avis sur le projet agrivoltaïque présenté par la société RWE, à la suite du renouvellement du Conseil municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il fait l'appel nominatifs des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Niels HECKLER est désigné secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2026 :**

Monsieur le Maire soumet à validation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **Communication des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal :**

Conformément aux articles L. 2122-22 L. 2122-23 du CGCT, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal suivant délibérations n°2025-50 en date du 20 mai 2025 et 2026-24 du 27 mars 2026.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que depuis la dernière réunion, aucune décision n'a été prise.

Finances

DÉLIBÉRATION N° 2026-42

Finances

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Service des Eaux »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Service des Eaux » ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés.

Considérant que Monsieur Raymond MARTY, en sa qualité d'ancien ordonnateur, ne pourra pas prendre part au vote du CFU 2025.

Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le conseil municipal élit son président.

La présidence est confiée à Monsieur Philippe PERRIER, Maire.

Le Compte Financier Unique du budget annexe « Service des Eaux » est présenté à l'assemblée délibérante.

Budget annexe « Service des Eaux »
Présentation générale du compte financier 2025 – vue d’ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 721 592,66 €	424 500,00 €	2 146 092,66 €
	Recettes réalisées	B	1 593 782,09 €	467 024,85 €	2 060 806,94 €
	Restes à réaliser	C	110 969,74 €	0,00 €	110 969,74 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 689 035,91 €	424 500,00 €	2 113 535,91 €
	Dépenses réalisées	E	794 705,40 €	318 519,00 €	1 113 224,40 €
	Restes à réaliser	F	518 508,03 €	0,00 €	518 508,03 €
Différences entre les recettes et les dépenses	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	799 076,69 €	148 505,85 €	947 582,54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-32 556,75 €	0,00 €	-32 556,75 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	766 519,94 €	148 505,85 €	915 025,79 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-407 538,29 €	0,00 €	-407 538,29 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	358 981,65 €	148 505,85 €	507 487,50 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur Philippe PERRIER, Maire, soumet le Compte Financier Unique à l'approbation des élus.

Monsieur Raymond MARTY, ayant la qualité d'ordonnateur du budget examiné, ne peut pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Service des Eaux » ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2026-43

Finances

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget annexe « Service des Eaux »

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Service des Eaux » de la commune.

Considérant les éléments suivants :

Fonctionnement

Résultat reporté (N -1)	0,00 €
Dépenses 2025	-318 519,00 €
Recettes 2025	+467 024,85 €
Situation nette au 31/12/2025	+148 505,85 €

Investissement

Résultat reporté (N -1)	- 32 556,75 €
Dépenses 2025	-794 705,40 €
Recettes 2025	+1 593 782,09 €
Situation nette au 31/12/2025 (solde d'exécution)	+766 519,94 €
RAR dépenses	-518 508,03 €
RAR recettes	+110 969,74 €
Solde RAR 2025	- 407 538,29 €

Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
---	---------------

Résultat de fonctionnement à affecter	+148 505,85 €
--	----------------------

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- Report au BP 2026 de l'excédent en fonctionnement (ligne 002) d'un montant de **148 505,85 €**.

DÉLIBÉRATION N° 2026-44

Finances

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés.

Considérant que Monsieur Raymond MARTY, en sa qualité d'ancien ordonnateur, ne pourra pas prendre part au vote du CFU 2025.

Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le conseil municipal élit son président.

La présidence est confiée à Monsieur Philippe PERRIER, Maire.

Le Compte Financier Unique du budget principal de la commune est présenté à l'assemblée délibérante.

Budget principal
Présentation générale du compte financier 2025 – vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 241 770,99 €	1 800 676,80 €	3 042 447,79 €
	Recettes réalisées	B	375 558,46 €	2 072 277,37 €	2 447 835,83 €
	Restes à réaliser	C	58 748,94 €	0,00 €	58 748,94 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 342 906,57 €	2 589 054,92 €	3 931 961,49 €
	Dépenses réalisées	E	528 614,78 €	1 569 236,80 €	2 097 851,58 €
	Restes à réaliser	F	250 419,32 €	0,00 €	250 419,32 €
Différences entre les recettes et les dépenses	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-153 056,32 €	503 040,57 €	349 984,25 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	101 135,58 €	814 810,92 €	915 946,50 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-51 920,74 €	1 317 851,49 €	1 265 930,75 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-191 670,38 €	0,00 €	-191 670,38 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-243 591,12 €	1 317 851,49 €	1 074 260,37 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur Philippe PERRIER, Maire, soumet le Compte Financier Unique à l'approbation des élus.

Monsieur Raymond MARTY, ayant la qualité d'ordonnateur du budget examiné, ne peut pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2026-45

Finances

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget principal de la commune

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune.

Considérant les éléments suivants :

Fonctionnement

Résultat reporté (N -1)	+814 810,92 €
Dépenses 2025	-1 569 236,80 €
Recettes 2025	+2 072 277,37 €
Situation nette au 31/12/2025	+1 317 851,49 €

Investissement

Résultat reporté (N -1)	+101 135,58 €
Dépenses 2025	-528 614,78 €
Recettes 2025	+375 558,46 €
Situation nette au 31/12/2025 (solde d'exécution)	-51 920,74 €
RAR dépenses	-250 419,32 €
RAR recettes	+58 748,94 €
Solde RAR 2025	-191 670,38 €

Besoin de financement de la section d'investissement	-243 591,12 €
---	----------------------

Résultat de fonctionnement à affecter	+243 591,12 €
--	----------------------

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) en affectant la somme de **243 591,12 €**.
- 2) Report au BP 2026 de l'excédent en fonctionnement (ligne 002) d'un montant de **1 074 260,37€**.

DÉLIBÉRATION N° 2026-46

Finances

- Vote des taux des taxes directes locales 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Il est rappelé que par délibération n°2025-22 du 08 avril 2025, le conseil municipal avait approuvé pour l'année 2025 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFBNB) : 86,75 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 16,74 %

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le maintien des taux 2025 (présentés ci-dessus) pour l'année 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026-47

Finances

- Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe « Service des Eaux »

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des prévisions budgétaires inscrites aux chapitres de fonctionnement et aux opérations d'investissement du budget primitif 2026 du budget annexe « Service des Eaux ».

Les membres du conseil municipal sont invités à formuler des observations, à donner un avis ou à apporter d'éventuelles modifications qu'ils jugeraient nécessaires.

Budget Primitif 2026 – Budget annexe Service des Eaux

Investissement

Opérations financières

	RAR N -1	Propositions 2026	Total BP 2026
Dépenses	0,00 €	75 925,39 €	75 925,39 €
- Reprises de Subventions	0,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
- Dette en Capital	0,00 €	53 425,39 €	53 425,39 €
- Déficit en Investissement 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	RAR N -1	Propositions 2026	Total BP 2026
Recettes	0,00 €	867 377,97 €	867 377,97 €
- Amortissements	0,00 €	100 858,03 €	100 858,03 €
- Excédent en Investissement 2025	0,00 €	766 519,94 €	766 519,94 €
- Affectation de résultat pour couvrir le déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Note : RAR signifie Restes à Réaliser

Diagnostic assainissement et
travaux de mises aux normes du réseau assainissement

(Opération 57)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	15 000,00 €	Dépenses	4 962,99 €
-----------	-------------	----------	------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	60 000,00 €
B.P. 2026 - Programme	60 000,00 €

- Travaux divers
- Diagnostic assainissement

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	60 000,00 €
Total	60 000,00 €

Achats matériels et compteurs

(Opération 47)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	20 000,00 €	Dépenses	18 465,40 €
-----------	-------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	20 000,00 €
B.P. 2026 - Programme	20 000,00 €

- Compteurs
- Logiciel

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	20 000,00 €
Total	20 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-02 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Achat de matériels et de compteurs (Chapitre 21) : 7 000,00 €
- Logiciel (Chapitre 20) : 1 000,00 €

Travaux forage Moulin Triquet

(Opération 44)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	100 000,00 €	Dépenses	2 550,00 €
-----------	--------------	----------	------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	5 630,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	44 370,00 €
B.P. 2026 - Programme	50 000,00 €

- Remplacement, installation et mise en service de la pompe
- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	50 000,00 €
Total	50 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-02 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Remplacement de la pompe (Chapitre 44) : 22 000,00 €

Stations de pompage et châteaux d'eau

(Opération 62)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	50 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	15 200,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	49 800,00 €
B.P. 2026 - Programme	65 000,00 €

- Etanchéité château d'eau « Moulin à Vent »
- Remplacement de la pompe avec variateur de vitesse à « Font Cru »
- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	65 000,00 €
Total	65 000,00 €

Opérations Non Individualisées
Remise en état après travaux afférents à la poursuite des
programmes réseaux fuyards et réseau assainissement

(Opération 2)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	30 000,00 €	Dépenses	27 603,26 €
-----------	-------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	0,00 €
B.P. 2026 - Programme	30 000,00 €

- Remise en état après travaux AEP et assainissement
--

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	30 000,00 €
Total	30 000,00 €

Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable

(Opération 64)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	274 039,23 €	Dépenses	65 218,30 €
-----------	--------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	264 129,14 €
B.P. 2026 - Programme	264 129,14 €

- Maillage avec réseaux voisins
- Travaux renouvellement et renforcement des réseaux
- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2024 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	264 129,14 €
Total	264 129,14 €

Défense Incendie

(Opération 65)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	30 000,00 €	Dépenses	13 485,80 €
-----------	-------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	17 000,00 €
B.P. 2026 - Programme	17 000,00 €

- Etudes, travaux et fournitures

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	17 000,00 €
Total	17 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-02 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Fourniture et travaux (Chapitre 21) : 17 000,00 €

Réhabilitation du système de traitement des eaux usées

(Opération 66)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	1 083 168,04 €	Dépenses	575 591,01 €
-----------	----------------	----------	--------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	497 678,03 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	22 321,97 €
B.P. 2026 - Programme	520 000,00 €

- AMO ATD 24
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système de traitement des eaux usées (Station d'épuration)
- Analyse des risques de défaillance du système de traitement
- Travaux de réhabilitation du système de traitement des eaux usées (Station d'épuration)
- Etudes géotechniques
- Imprévus et divers
- Evacuation des boues de la deuxième lagune

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	110 969,74 €
Propositions 2026	409 030,26 €
Total B.P. 2026	520 000,00 €

- Subvention Agence de l'eau Adour Garonne (70 % des dépenses éligibles) - Report BP	110 969,74 €
- Autofinancement	409 030,26 €
Total	520 000,00 €

Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable

(Opération 67)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	0,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	--------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	0,00 €
B.P. 2026 - Programme	0,00 €

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

INVESTISSEMENT 2026			
Dépenses	Restes à réaliser N-1	Propositions 2026	Total BP 2026
Opérations financières	0,00 €	75 925,39 €	75 925,39 €
Diagnostic assainissement et travaux de mises aux normes du réseau assainissement	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Achats matériels et compteurs	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Travaux forage Moulin Triquet	5 630,00 €	44 370,00 €	50 000,00 €
Stations de pompage et châteaux d'eau	15 200,00 €	49 800,00 €	65 000,00 €
Opérations Non Individualisées – Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	0,00 €	264 129,14 €	264 129,14 €
Défense Incendie	0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Réhabilitation du système de traitement des eaux usées (Station d'épuration)	497 678,03 €	22 321,97 €	520 000,00 €
Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	518 508,03 €	583 546,50 €	1 102 054,53 €
Recettes	Restes à réaliser N-1	Propositions 2026	Total BP 2026
Opérations financières	0,00 €	867 377,97 €	867 377,97 €
Diagnostic assainissement et travaux de mises aux normes du réseau assainissement	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Achats matériels et compteurs	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Travaux forage Moulin Triquet	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Stations de pompage et châteaux d'eau	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Opérations Non Individualisées – Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Défense Incendie	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
Réhabilitation du système de traitement des eaux usées (Station d'épuration)	110 969,74 €	0,00 €	110 969,74 € + <i>Autofinancement</i>
Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable	0,00 €	0,00 €	<i>Autofinancement</i>
TOTAL	110 969,74 €	867 377,97 €	978 347,71 €

Dépenses	1 102 054,53 €
Recettes	978 347,71 €
Besoin en autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement	123 706,82 €
Virement dégagé de la section de fonctionnement	123 706,82 €

Certains chapitres de fonctionnement, en dépenses, appellent des informations ou des observations complémentaires :

➤ Charges financières :

Monsieur Raymond MARTY souligne que le montant des intérêts est plus élevé comparé au document qui a été transmis. Il est répondu que c'est en raison des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) qui sont élevés du fait de l'emprunt relatif à la station d'épuration.

Certaines opérations d'investissement appellent des informations complémentaires ou des modifications :

➤ Défense incendie :

Monsieur Raymond MARTY trouve cela absurde que la défense incendie soit imputée sur le budget principal. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une recommandation de la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL).

Il est rappelé que la nomenclature M4 donne désormais la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y autorise, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2026 sur les chapitres des dépenses imprévues (Chapitre 020 et Chapitre 022).

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,

Considérant que les prévisions budgétaires, inscrites aux chapitres de fonctionnement et aux opérations d'investissement du budget primitif 2026 du budget annexe « Service des Eaux », présentées à l'assemblée s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	566 005,85 €	566 005,85 €
Section d'investissement	1 102 054,53 €	1 102 054,53 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2026 du budget annexe « Service des Eaux » ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026-48

Finances

- **Vote du budget primitif 2026 – Budget principal de la commune**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des prévisions budgétaires inscrites aux chapitres de fonctionnement et aux opérations d'investissement du budget primitif 2026 du budget principal de la commune.

Budget primitif 2026 – Budget principal
Investissement

Opérations financières

	RAR N -1	Propositions 2026	Total BP 2026
Dépenses	0,00 €	194 561,52 €	194 561,52 €
- Déficit d'investissement (N -1)	0,00 €	51 920,74 €	51 920,74 €
- Dette en Capital	0,00 €	64 682,48 €	64 682,48 €
- MSR (Capital emprunt)	0,00 €	51 458,30 €	51 458,30 €
- Cautions loyers	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
- Travaux en régie – Main d'œuvre	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

	RAR N -1	Propositions 2026	Total BP 2026
Recettes	0,00 €	366 325,90 €	366 325,90 €
- Excédent d'investissement (N -1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Cautions loyers	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
- FCTVA 2025	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
- Amortissements	0,00 €	19 776,48 €	19 776,48 €
- Remboursement MSR par MSA Services (Capital emprunt)	0,00 €	51 458,30 €	51 458,30 €
- Taxe d'aménagement	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
- Affectation de résultat pour couvrir le déficit	0,00 €	243 591,12 €	243 591,12 €

Note : RAR signifie Restes à Réaliser.

Opérations Non Individualisées

Bâtiments

(Opération 2)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	180 000,00 €	Dépenses	67 614,41 €
-----------	--------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	36 886,28 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	173 113,72 €
B.P. 2026 – Programme	210 000,00 €

- Subventions OPAH versées aux particuliers
- Organigrammes des clefs
- Réfection du système de chauffage/climatisation du Groupe Scolaire et travaux divers chaufferie bois
- Finalisation de la réinstallation (remise en état) du baraquement de la reconstruction
- Travaux baraquement « entreprise »
- Réfection partielle de la salle des fêtes de Saint-Cernin
- Mise en place d'un transmetteur pour le monte-personne de la mairie
- Réfection du mur et du grillage de l'enceinte du parc de la Falquette
- Poursuite de la mise aux normes des bâtiments – accessibilité aux personnes handicapées
- Audits énergétiques / SDE 24 (Bouquet DIRECT)
- Fournitures diverses
- Travaux étage « Café de France » - Enveloppe coupe-feu
- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	210 000,00 €
Total	210 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-01 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Fournitures pour travaux en régie bâtiments (Chapitre 21) : 5 000,00 €

Opérations Non Individualisées

Voirie

(Opération 2)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	200 000,00 €	Dépenses	114 681,76 €
-----------	--------------	----------	--------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1) 33 019,67 €

Crédits supplémentaires (propositions 2026) 226 980,33 €

B.P. 2026 – Programme 260 000,00 €

- Chemins ruraux (travaux et bornage)
- Travaux entreprise réfection des voies communales
- Fournitures de voirie
- Modernisation du parc d'éclairage public
- Borne IRVE
- Marquage au sol
- Travaux divers, végétaux

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1) 0,00 €

- Autofinancement	260 000,00 €
Total	260 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-01 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Fournitures pour travaux en régie voirie, végétaux (Chapitre 21) : 5 000,00 €

Opérations Non Individualisées
Achat matériel et équipements divers
(Opération 2)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	50 000,00 €	Dépenses	25 604,22 €
-----------	-------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	12 228,55 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	67 771,45 €
B.P. 2026 – Programme	80 000,00 €

- Décorations
- Signalétique/Adressage
- CCVH – SIL participation communale
- Remplacement de la sonorisation du bourg
- Petits matériels
- Matériels informatiques, logiciels, micros
- Restauration registres d'état civil et registres des délibérations et des arrêtés
- Tables, petits barnums, scènes
- Acquisition d'armoires de pharmacie
- Clés de dématérialisation
- Vitrines extérieures
- Défibrillateur
- Acquisition d'une tondeuse
- Masses de roue épareuse
- Drapeaux
- Autolaveuse
- Bétonnière électrique
- Mobilier urbain
- Panneaux d'affichage
- Refonte du site internet de la commune

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	80 000,00 €
Total	80 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-01 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Acquisition de matériels (Chapitre 21) : 1 000,00 €

Aménagements sécuritaires

(Opération 37)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	118 600,00 €	Dépenses	118 560,51 €
-----------	--------------	----------	--------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	10 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	10 000,00 €

- Dispositifs pour réduire la vitesse des véhicules (radars, feux récompenses,...)	
--	--

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	10 000,00 €
Total	10 000,00 €

Maison de Santé Rurale
(Opération 33)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	17 000,00 €	Dépenses	13 946,37 €
-----------	-------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	15 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	15 000,00 €

- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	15 000,00 €
Total	15 000,00 €

Équipements sportifs et de plein air (Opération 35)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	115 000,00 €	Dépenses	4 603,22 €
-----------	--------------	----------	------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	44 820,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	25 180,00 €
B.P. 2026 – Programme	70 000,00 €

- Remplacement de deux receveurs de douche dans le complexe sportif	
- Finalisation des travaux de couverture de plusieurs terrains de pétanque	
- Rénovation de l'éclairage du terrain d'entraînement de football	
- Entretien triennal du stade d'honneur de foot	
- Ajout de mobilier pour le skate-park	
- Agréés parcours de santé	
- Tables de pique-nique	
- Jeux supplémentaires pour les aires pour enfant	

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	70 000,00 €
Total	70 000,00 €

Observation : Délibération n°2026-01 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (crédits votés à reprendre au budget primitif) :

- Travaux (Chapitre 21) : 4 000,00 €

Travaux églises
(Opération 38)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	100 000,00 €	Dépenses	372,46 €
-----------	--------------	----------	----------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	80 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	80 000,00 €

- Travaux de réfection église de Saint-Cernin
- Pourtour de l'église de Rouffignac (études et travaux)
- Réfection du parvis de l'église de Rouffignac
- Amélioration de la sonorisation de l'église de Rouffignac
- Ambiance musicale déclenchée par radar à l'entrée de l'église de Rouffignac

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	80 000,00 €
Total	80 000,00 €

Cimetières
(Opération 47)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	50 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	50 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	50 000,00 €

- Végétalisation et embellissement des cimetières
- Agrandissement du cimetière de Saint-Cernin
- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	50 000,00 €
Total	50 000,00 €

Groupe scolaire

(Opération 48)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	45 000,00 €	Dépenses	7 962, 80 €
-----------	-------------	----------	-------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	4 574,46 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	75 425,54 €
B.P. 2026 – Programme	80 000,00 €

- Création d'un point d'eau dans l'un des sanitaires du groupe scolaire
- Rampe PMR cours de l'école et accès classes de maternelle
- Dispositifs pédagogiques pour réduire le niveau sonore dans le réfectoire du restaurant scolaire
- Renouvellement du mobilier (tables et chaises) des classes du groupe scolaire
- Renouvellement de la vaisselle du restaurant scolaire
- Réfection de la cour de la maternelle
- Sécurisation du groupe scolaire
- Films occultants
- Matériel et travaux divers
- Fourniture et pose de kits anti-pince doigts
- Vidéoprojecteurs interactifs

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	80 000,00 €
Total	80 000,00 €

Aménagement aires de bacs déchets

(Opération 44)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	25 000,00 €	Dépenses	7 233,63 €
-----------	-------------	----------	------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	8 136,83 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	11 863,17 €
B.P. 2026 – Programme	20 000,00 €

-	Achats de terrains et frais annexes
-	Aménagements paysagers autour des points d'apport volontaire
-	Ajout d'un bac semi-enterré Route de l'Offrerie

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

-	Autofinancement	20 000,00 €
Total		20 000,00 €

Ateliers municipaux
(Opération 46)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	1 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	2 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	2 000,00 €

- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	2 000,00 €
Total	2 000,00 €

Cessions terrains de voirie

(Opération 2 – 2111)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	7 000,00 €	Dépenses	2 477,10 €
-----------	------------	----------	------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	3 000,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	3 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	6 000,00 €

- Frais pour aliénations et changements d'assiette de chemins ruraux
- Frais de géomètre pour déclassement et intégration d'un chemin secteur de l'Albétie
- Géomètre levé topo suite travaux chemin du château d'eau

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	6 000,00 €
Total	6 000,00 €

Exposition Espace Mémoire / Chemin de la Mémoire
(Opération 57)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	2 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	15 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	15 000,00 €

- Dispositifs visuels et audio <i>(en partenariat avec le CDM)</i>
--

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	15 000,00 €
Total	15 000,00 €

Terrains « Les Plateaux de Graulet »
(Opération 53)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	30 000,00 €	Dépenses	915,00 €
-----------	-------------	----------	----------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	29 704,32 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	10 295,68 €
B.P. 2026 – Programme	40 000,00 €

- Création d'un chemin piétonnier côté pair (trottoir)
--

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	40 000,00 €
Total	40 000,00 €

Entrepôts « L'Allée Est »
(Opération 52)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	15 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	15 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	15 000,00 €

- Travaux de remise en état partiel et achats de fournitures
--

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	15 000,00 €
Total	15 000,00 €

Travaux d'étanchéité du bâtiment de la mairie
(Opération 61)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	75 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	71 922,71€
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	28 077,29 €
B.P. 2026 – Programme	100 000,00 €

- Etanchéité des terrasses
- Travaux divers

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	100 000,00 €
Total	100 000,00 €

Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »
(Opération 62)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	5 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	353,50 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	4 646,50 €
B.P. 2026 – Programme	5 000,00 €

- Travaux divers
- Extincteurs

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	5 000,00 €
Total	5 000,00 €

Liaisons douces
(Opération 63)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	10 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1) 0,00 €

Crédits supplémentaires (propositions 2026) 10 000,00 €

B.P. 2026 – Programme 10 000,00 €

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable - CCVH

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1) 0,00 €

- Autofinancement	10 000,00 €
Total	10 000,00 €

Réserves foncières
(Opération 05)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	0,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	--------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	180 000,00 €
B.P. 2026 – Programme	180 000,00 €

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	180 000,00 €
Total	180 000,00 €

Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »

(Opération 65)

Opération assujettie à la TVA – Les crédits ouverts sur le BP 2026 sont donc en H.T.

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	25 000,00 €	Dépenses	5 467,05 €
-----------	-------------	----------	------------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1) 5 773,00 €

Crédits supplémentaires (propositions 2026) 4 227,00 €

B.P. 2026 – Programme 10 000,00 €

- Travaux pour la réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France » :	
o Honoraires maîtrise d'œuvre	
o Travaux	
- Travaux divers	

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1) 58 748,94 €

- DETR 2023 – Avance d'un montant de 11 478,06 € versée en 2024 - Report BP 2025	26 782,14 €
- Département - Report BP 2025	31 966,80 €
Total	58 748,94 €

Réfection et isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire

(Opération 66)

Compte financier unique 2025

B.P. 2025	106 630,32 €	Dépenses	0,00 €
-----------	--------------	----------	--------

Dépenses

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
Crédits supplémentaires (propositions 2026)	169 039,01 €
B.P. 2026 – Programme	169 039,01 €

- Etudes
- Provisions pour travaux

Recettes

Report B.P. 2025 (RAR N -1)	0,00 €
------------------------------------	--------

- Autofinancement	169 039,01 €
Total	169 039,01 €

Pour information : L'Etat a attribué une DETR 2024 pour les travaux de réfection et d'isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire (40 % d'un montant subventionnable de 375 523,46 € H.T.). Une prorogation de la subvention à titre exceptionnelle a été accordée portant le délai de validité jusqu'au 14 avril 2027.

Défense incendie

(Opération 67)

Dépenses

Crédits supplémentaires (propositions 2026)	45 000,00 €
--	-------------

B.P. 2026 – Programme	45 000,00 €
------------------------------	-------------

- Etudes, travaux et fournitures	
----------------------------------	--

Recettes

- Autofinancement	45 000,00 €
Total	45 000,00 €

INVESTISSEMENT 2026			
Dépenses	Restes à réaliser N-1	Propositions 2026	Total BP 2026
Opérations Financières	0,00 €	194 561,52 €	194 561,52 €
Opérations Non Individualisées – Bâtiments	36 886,28 €	173 113,72 €	210 000,00 €
Opérations Non Individualisées – Voirie	33 019,67 €	226 980,33 €	260 000,00 €
Opérations Non Individualisées – Achat matériel et équipements divers	12 228,55 €	67 771,45 €	80 000,00 €
Aménagements sécuritaires	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Maison de Santé Rurale	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Équipements sportifs et de plein air	44 820,00 €	25 180,00 €	70 000,00 €
Travaux églises	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Cimetières	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Groupe scolaire	4 574,46 €	75 425,54 €	80 000,00 €
Aménagement aires de bacs déchets	8 136,83 €	11 863,17 €	20 000,00 €
Ateliers municipaux	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Cessions terrains de voirie	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
Exposition Espace Mémoire / Chemin de la Mémoire	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Terrains « Les Plateaux de Graulet »	29 704,32 €	10 295,68 €	40 000,00 €
Entrepôts « L'Allée Est »	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Travaux d'étanchéité du bâtiment de la mairie	71 922,71 €	28 077,29 €	100 000,00 €
Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »	353,50 €	4 646,50 €	5 000,00 €
Liaisons douces	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Réserves foncières	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	5 773,00 €	4 227,00 €	10 000,00 €
Réfection et isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire	0,00 €	169 039,01 €	169 039,01 €
Défense incendie	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
TOTAL	250 419,32 €	1 416 181,21 €	1 666 600,53 €
Recettes	Restes à réaliser N-1	Propositions 2026	Total BP 2026
Opérations Financières	0,00 €	366 325,09 €	366 325,90 €
Opérations Non Individualisées – Bâtiments	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Opérations Non Individualisées – Voirie	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Opérations Non Individualisées – Achat matériel et équipements divers	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Aménagements sécuritaires	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Maison de Santé Rurale	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Équipements sportifs et de plein air	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Travaux églises	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Cimetières	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Groupe scolaire	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Aménagement aires de bacs déchets	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Ateliers municipaux	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Cessions terrains de voirie	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Exposition Espace Mémoire / Chemin de la Mémoire	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Terrains « Les Plateaux de Graulet »	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Entrepôts « L'Allée Est »	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Travaux d'étanchéité du bâtiment de la mairie	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Liaisons douces	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Réserves foncières	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	58 748,94 € (Subventions)	0,00 €	58 748,94 €
Réfection et isolation partielles de la toiture de l'enceinte du groupe scolaire	0,00 €	0,00 €	Autofinancement
TOTAL	58 748,94 €	366 325,90 €	425 074,84 €

Dépenses	1 666 600,53 €
Recettes	425 074,84 €
Besoin en autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement	1 241 525,69 €
Virement dégagé de la section de fonctionnement	1 241 525,69 €

Les membres du conseil municipal sont invités à formuler des observations, à donner un avis ou à apporter d'éventuelles modifications qu'ils jugeraient nécessaires.

Certains chapitres de fonctionnement, en recettes, appellent des informations ou des observations complémentaires :

➤ Impôts :

Monsieur Yannick LECLÈRE demande pourquoi le montant des impôts est un peu moins élevé par rapport à ce que l'on a perçu l'année dernière. Il est répondu que c'est de la prudence.

➤ Dotations :

Monsieur Yannick LECLÈRE demande des informations sur le montant des dotations (DGF, DSR et DNP) prévus au budget. Il est répondu que le montant des dotations est à ce jour notifié et que l'on constate une légère hausse par rapport à 2025.

➤ Autres :

Monsieur Yannick LECLÈRE demande pourquoi il n'a pas été prévu une somme d'argent sur cette ligne alors que l'année dernière la commune a perçu des recettes. Il est répondu que cet article budgétaire concerne le remboursement des arrêts maladies.

Certaines opérations d'investissement appellent des informations complémentaires ou des modifications :

➤ Réserves foncières :

Monsieur Laurent DELTREUIL demande s'il y a une volonté d'achat d'un bien. Monsieur le Maire répond que c'est éventuellement possible.

➤ Défense incendie :

Monsieur Raymond MARTY estime que la somme de 30 000 € allouée à la défense incendie n'est pas suffisante en raison de plusieurs dossiers déjà ciblés.

La somme consacrée à cette opération est donc portée à 45 000 €.

Monsieur Yannick LECLÈRE souligne l'excellente capacité de désendettement ainsi que la possibilité offerte de pouvoir partir sur des bases saines et sereines en matière d'endettement.

Il est rappelé que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y autorise, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de

programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2026 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Vu le code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant que les prévisions budgétaires, inscrites aux chapitres de fonctionnement et aux opérations d'investissement du budget primitif 2026 du budget principal de la commune, présentées à l'assemblée s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 959 795,17 €	2 959 795,17 €
Section d'investissement	1 666 600,53 €	1 666 600,53 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2026 du budget principal de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au budget primitif 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026-49

Finances

- Attribution de subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer aux associations les subventions telles que présentées dans le tableau suivant, sous réserve que soit fourni, un dossier de demande suffisamment détaillée pour chacune d'elle.

Subventions Associations 2026		
	Votées en 2025	Proposition BP. 2026
1) Associations à vocation sociale et humanitaire	5 646,00 €	5 411,00 €
- AMF Téléthon	100,00 €	100,00 €
- Amicale pour le don du sang bénévole « Gérard Dubec »	350,00 €	400,00 €
- Lutte contre le cancer	100,00 €	100,00 €
- Comité Féminin Dordogne (octobre rose)	100,00 €	100,00 €
- ADMR	1 696,00 €	1 711,00 €
- Resto du Cœur (bon d'achat alimentaire)	<i>700,00 € sur l'article 60623</i>	<i>700,00 € sur l'article 60623</i>
- Le Vestiaire de Rouff	800,00 €	500,00 €
- France Alzheimer et maladies apparentées	100,00 €	100,00 €
- Frères d'Armes France	300,00 €	300,00 €
- Mammoutux	500,00 €	500,00 €
- Vie et Fraternité	300,00 €	300,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	150,00 €	150,00 €
- Barouff	150,00 €	150,00 €
- Phoenix	300,00 €	300,00 €

2) Associations à vocation culturelle	10 300,00 €	10 350,00 €
- L'Espérance société musicale de Rouffignac	300,00 €	300,00 €
- Mémoire et Patrimoine	300,00 €	300,00 €
- Più Di Voce	1 200,00 €	1 200,00 €
- Art et Créations	300,00 €	300,00 €
- Cultures et Traditions Occitanes ACTOR	1 100,00 €	500,00 €
- Lébéroü Festival du Conte en Périgord Noir	300,00 €	300,00 €
- Compagnie Oghma (pour manifestation gratuite parvis église)	1 200,00 €	1 200,00 €
- Les Notes Vagabondes	300,00 €	300,00 €
- MNOP Tour (pour manifestation JAZZ)	2 600,00 €	2 700,00 €
- Aux Arts des Mues	400,00 €	400,00 €
- CATM	150,00 €	150,00 €
- FNACA	150,00 €	150,00 €
- ANACR	150,00 €	150,00 €
- Ziaouley Music	300,00 €	300,00 €
- Point-Org Festival Brikabrak	300,00 €	300,00 €
- La Clandestine	200,00 €	200,00 €
- La Compagnie Mille Lieues	300,00 €	300,00 €
- Sorb'Act	300,00 €	300,00 €
- Les Petits Chanteurs de la Vallée de l'Homme	450,00 €	-
- Chœur de Rouff	-	150,00 €
- La Course Trémissacoise	-	200,00 €
- Pépites des Bois	-	200,00 €
- Passion Orchestre Fan Club 24	-	250,00 €
- Quidure	-	200,00 €
3) Associations à vocation ludique et sportive	8 050,00 €	8 750,00 €
- Amicale Laïque de Rouffignac	1 500,00 €	2 000,00 €
- Rouffignac Olympique Club ROC	2 000,00 €	2 000,00 €
- Ecole de Foot (Rouffignac Olympique Club ROC)	2 000,00 €	2 000,00 €
- Rouffignac-Les Eyzies Tennis Club	300,00 €	300,00 €
- Gymnastique Volontaire Rouffignac	500,00 €	500,00 €
- Amicale des Anciens de Rouffignac (Foot)	150,00 €	150,00 €
- Ping Pong Club Rouffignacois	150,00 €	150,00 €
- Boxing club Rouffignacois	150,00 €	450,00 €
- Compagnie des Jacquou (Tir à l'Arc)	150,00 €	150,00 €
- La Boule Rouffignacoise	400,00 €	400,00 €
- Espérance Sportive Montignacoise Rugby	200,00 €	100,00 €
- O'Sorb	300,00 €	300,00 €
- Gym et Ruban du Périgord	250,00 €	250,00 €
4) Associations à vocation loisirs	2 200,00 €	3 200,00 €
- Société de pêche	200,00 €	200,00 €
- Le Tapis Vert	150,00 €	150,00 €
- Colombophiles	150,00 €	150,00 €
- Rouffignac Moto Club	200,00 €	200,00 €
- Comité des Fêtes	1 500,00 €	2 500,00 €
5) Associations à vocations diverses	200,00 €	150,00 €
- SOS Chats libres	200,00 €	150,00 €
6) Subventions scolaires et périscolaire	3 600,00 €	3 900,00 €
- Ecole (sorties)	2 500,00 €	2 500,00 €
- Ecole (participation achat calculatrices)	200,00 €	200,00 €
- Sorties Collégiens	900,00 €	1 200,00 €
Total	29 996,00 €	31 761,00 €

Total à inscrire au budget = 31 761,00 €

Madame Paulyne GUITTON, membre du bureau de l'association « Rouffignac Olympe Club ROC » ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 18
- Abstention : 0

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'attribution des subventions comme présentée ci-dessus, sous réserve que soit fourni, pour les demandes non encore parvenues, un dossier suffisamment détaillé.

Monsieur le Maire indique que les associations qui figurent dans ce tableau n'ont pas encore toutes fournies de dossier de demande mais pour ne pas les pénaliser, les montants de l'année dernière ont été reconduits.

Madame Pamela PRANDONI demande pourquoi le montant de la subvention pour le Comité des Fêtes a augmenté. Monsieur le Maire répond que c'est en raison de la prise en charge du repas des signaleurs de la course du 25 mai 2026 et pour des projets pour la fête foraine.

Monsieur Raymond MARTY demande pourquoi la subvention allouée à l'Amicale Laïque a augmenté de 500 € par rapport à l'an passé. Monsieur le Maire répond que c'est en raison de l'accompagnement à un projet de parentalité (épuisement parental) en lien avec la CAF de la Dordogne. La présidente de l'association a identifié 82 ménages susceptibles d'être touchés par ce problème.

DÉLIBÉRATION N° 2026-50

Finances

- Contributions diverses

Les contributions diverses sont présentées au conseil municipal.

	<i>Propositions 2026</i> <i>(Montants prévisionnels)</i>
<u>Participations syndicats/ Etablissements publics/ Organismes extérieurs</u>	11 850,00 €
- SIVS de Montignac (Transport Scolaire)	4 500,00 €
- SIVOM du Bugue (Transport Scolaire)	1 000,00 €
- SIVS de Thenon (Transport Scolaire)	3 250,00 €
- Transports Scolaires Rouffignac / St Félix et Rouffignac / Périgueux (Convention AO2 – Région Nouvelle Aquitaine)	1 500,00 €
- Agence Technique Départementale / Gestion des Territoires (Dématérialisation et Marchés publics)	800,00 €
- RGPD – CCVH	800,00 €
<u>Participations actions culturelles</u>	800,00 €
- Ciné-Passion	800,00 €
<u>Participations sportives</u>	990,00 €

- B.B.D Boulazac	990,00 €
Divers	733,00 €
- Association des Maires Ruraux	110,00 €
- ADIL	173,00 €
- Fondation du Patrimoine	200,00 €
- Comités Communaux Feux de Forêts	150,00 €
- Centre Départemental de la Mémoire	100,00 €
Total	14 373,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les contributions diverses.

DÉLIBÉRATION N° 2026-51

Finances

- Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école

Lorsqu'une commune ne dispose d'aucune école, sa participation financière à la scolarisation des enfants dans les écoles d'une autre commune est obligatoire.

Les communes de Saint-Félix de Reilhac (1 élève), Saint-Geyrac (2 élèves), et Fleurac (2 élèves) sont concernées par cette disposition.

Le montant de la participation, suivant délibération du 11 avril 2013, s'élève à 500,00 € par élève.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2026, soit 500,00 € par élève.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2026, soit 500,00 € par élève.

Monsieur Raymond MARTY souligne que l'habitude était, lors de la réception d'une demande d'inscription à l'école de Rouffignac d'un enfant d'une autre commune qui possède une école, de prévenir la commune de résidence afin d'avoir son feu vert.

Monsieur Yannick LECLÈRE souligne que c'est un sujet à contentieux énorme.

DÉLIBÉRATION N° 2026-52

Finances

- Droit à la formation des élus

Monsieur le Maire indique que la formation des élus locaux est structurée autour de deux cadres distincts :

- la mise en œuvre du droit à la formation des élus par les collectivités territoriales ;
- le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE).

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-14 et L.2321-2.

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte financier unique. Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Considérant que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Considérant d'une part que les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation comptabilisé en euros, cumulable sur toute la durée du mandat, financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L. 1621-3,

Considérant que la mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Considérant qu'indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures prévus aux articles L. 2123-1, L. 2123-2 et L. 2123-4 du CGCT, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à vingt-quatre jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministre chargé des collectivités territoriales.

Considérant que les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à :
 - o 5 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal, pour la première année de mandat ;

- 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal, pour chacune des années suivantes ;
- précise que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre chargé des collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;
- précise que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 2026-53

Administration générale

- **Désignation de bénévoles référents au Comité Communal Feux de Forêt (CCFF)**

Le Syndicat Mixte Ouvert Défense des Forêts Contre l'Incendie du Département de la Dordogne (SMO DFCI 24) a sollicité la commune pour désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle que les missions des bénévoles CCFF sont notamment :

- L'appui et l'aide aux pompiers par le guidage et l'assistance technique (mission principale).
- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt ainsi que sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- La participation à des patrouilles en période de risque incendie, pour les bénévoles qui le souhaitent.

En aucun cas les membres des CCFF ne participent de manière directe à la lutte active.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne les bénévoles référents suivants :

- Jean Michel BARADIS
- Frédéric BAYLE
- Jean Paul CHENOUR
- Jean Michel MARTY

DÉLIBÉRATION N° 2026-54

Administration générale

- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue dans chaque commune une CCID, présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions énoncées à l'article 1650 du CGI, dressée par le conseil municipal.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée, en sus du maire ou de l'adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Leur nomination a lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites fixées à l'article 1650 du CGI (un agent pour les communes de moins de 10 000 habitants).

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de présenter la liste de contribuables suivante :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - ATHIMON Antoine | - DONZEAU Viviane |
| - REGNER Véronique | - SOUAL Hélène |
| - GANGNAT Caroline | - LABROUSSE Serge |
| - ALMOYER Matthieu | - BENAGLIA Sandrine |
| - SALAVERT Laurence | - FAURE Véronique |
| - FAUCON Agnès | - GUITTON Julien |
| - LAVIEVILLE Jeannine | - PLASSARD Annick |
| - GALMOT Éric | - TUNEU Marie France |
| - MARTY Jeannine | - CHADROU Annie |
| - MAUZAT Jean Noel | - TARJUS Sébastien |
| - BOUVIER Nadine | - BONNET Corentin |
| - PASQUIER Anne-Laure | - JUAREZ Anthony |

DÉLIBÉRATION N° 2026-55

Administration générale

- Nomination des élus délégués représentants au Conseil des collectivités locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère

Le Maire indique qu'il a été demandé aux communes, par courrier de M. Philippe LAGARDE, Président du Conseil des Collectivités Locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère (GSFVV), en date du 3 avril 2026, de nommer deux élus délégués titulaires représentant la commune au sein de ce même Conseil des Collectivités Locales du GSFVV.

Il est rappelé que le prochain programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère sera décliné entre 2026 et 2034 et permettra de garder une ambition forte autour d'enjeux transversaux pour garantir un territoire vivant, attractif et résilient, valorisant ses patrimoines, ses ressources locales, ses savoir-faire et son identité paysagère exceptionnelle. À la suite de la constitution du Conseil, et selon les projets engagés au cours des huit prochaines années, des référents par thématique (Transition, Tourisme, Pierre-sèche, Forêt, Architecture-Patrimoine, Agriculture, Milieux naturels-Biodiversité...) pourront être définis.

Considérant que selon l'article L. 2121-21, les bénévoles sont désignés par un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal, peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Monsieur le Maire propose de ne pas recourir au scrutin secret et de désigner les deux délégués titulaires, représentant la commune de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac au sein du Conseil des Collectivités Locales du GSFVV, par un vote à main levée.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Madame Sylvie TISSERAND, Monsieur Raymond MARTY et Monsieur Quentin MAUZAT se portent candidats.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret et de désigner les deux délégués par un vote à main levée ;
- désigne, après avoir voté à main levée, les deux délégués titulaires suivants :

Délégués titulaires
Quentin MAUZAT
Sylvie TISSERAND

Domaine et patrimoine

DÉLIBÉRATION N° 2026-56

Domaine et patrimoine

- **Proposition de cession par la commune d'un lot à bâtir sur les parcelles des « Plateaux de Graulet »**

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Vu la délibération n°2023-78, en date du 23 novembre 2023, approuvant le prix de vente des 6 lots à bâtir, situés au lieu-dit « Les Plateaux de Graulet », au prix de 33 € le m² (ce prix a notamment été fixé en prenant en compte la pose des compteurs d'eau et des tabourets d'assainissement).

Considérant qu'une communication a été réalisée pour informer le public de la mise en vente de ces parcelles par le biais de panneaux d'information.

Considérant l'offre de Madame BIDAUBAYLE Catherine qui, par courrier en date du 02 avril 2026, a fait une proposition d'achat, pour le lot n° A, parcelles cadastrées BN n°740, BN n°751 et BN n°753 d'une contenance de 450 m², correspondant au prix demandé, à savoir 14 850,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession par la commune des parcelles cadastrées BN n°740, BN n°751 et BN n°753 correspondants au lot à bâtir n° A (lot n°6), d'une contenance de 450 m², au profit de Madame BIDAUBAYLE Catherine au prix de 14 850,00 € ;
- autorise le représentant de la collectivité à signer toutes les pièces inhérentes à cette affaire.
- Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Urbanisme / Environnement

DÉLIBÉRATION N° 2026-57

Urbanisme / Environnement

- **Avis sur le projet agrivoltaïque présenté par la société RWE, à la suite du renouvellement du Conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-87 en date du 30 septembre 2025, le conseil municipal a émis un avis défavorable sur le projet agrivoltaïque présenté par la société RWE, susceptible de s'implanter dans la forêt Barade.

A la suite du renouvellement récent du conseil municipal, Monsieur le Maire souhaite que la position de la commune sur ce projet soit réaffirmée.

En effet, en raison de l'importance du projet (52 hectares sur le territoire communal), de son emprise sur la forêt domaniale et du risque incendie important associé, de son impact sur les paysages d'un territoire labellisé « Grand Site de France Vallée de la Vézère », des enjeux environnementaux et de sa

proximité visuelle avec le château de l'Herm classé Monument historique, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour connaître leur position sur ce projet agrivoltaïque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur ce projet agrivoltaïque.

Monsieur Raymond MARTY indique que s'il a souhaité se porter candidat pour être représentant au Conseil des collectivités locales du Grand Site de France Vallée de la Vézère, c'est aussi essentiellement pour pouvoir défendre la commune contre le projet RWE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande si un élu souhaite prendre la parole.

Monsieur Raymond MARTY adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour le vote des CFU de l'exercice 2025, pour la continuité républicaine maintenue avec la présentation de budgets convenables, pour avoir maintenu les taux de la fiscalité directe locale et les manifestations de cet été.

Par ailleurs, Monsieur Raymond MARTY souhaite savoir si le chant Corse prévu le 23/08/2026, pour un montant de 1 200 €, sera programmé. Monsieur le Maire n'y voit pas d'objection.

Monsieur Gilles DEFONTAINE souhaite revenir sur le montant des travaux de réfection partielle des toitures du Groupe Scolaire qu'il trouve élevé. Ce sujet pourra être évoqué en commission Bâtiments. Monsieur Raymond MARTY précise que la toiture date de 1951 car l'école fut inaugurée en 1952.

Rien ne restant à l'ordre du jour,
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 20h24.

Procès-verbal approuvé en séance du Conseil municipal du 22 mai 2026.

Niels HECLKER, secrétaire de séance

Philippe PERRIER, Maire



Liste des membres présents

Philippe PERRIER, Maire	<i>Présent</i>
Fernand VENTURA, 1^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Nadine BOURDEILH, 2^{ème} adjointe	<i>Présente</i>
Quentin MAUZAT, 3^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Sylvie TISSERAND, 4^{ème} adjointe /Maire déléguée	<i>Présente</i>
Didier BAUDET, 5^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Martine LAFOND, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Francine FONTMARTY, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Gilles DEFONTAINE, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Thierry GOURSOLLE, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Angélique LAFAYSSE, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Stéphanie MOREAU, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Ludovic GOELLER, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Niels HECKLER, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Paulyne GUITTON, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Raymond MARTY, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Laurent DELTREUIL, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Yannick LECLÈRE, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Pamela PRANDONI, conseillère municipale	<i>Présente</i>